

L'ÉDITO

numéro 4 2017

Sommaire :

Page 1 : l'édito

et ailleurs aux finances...

Page 2 : la "DGFIPPOSTE"

la CFTC chez le Ministre...

numérisation...à quel prix ?

Les services de proximité avec une présence physique disparaissent de plus en plus du territoire au profit de la numérisation croissante. Cette évolution concerne aussi bien les prestataires privés que les services publics au nombre desquels figure la DGFIP. Si la majorité des français trouvent un intérêt pour cette nouvelle forme de communication, la CFTC ne peut que constater qu'une partie de nos concitoyens ne s'adaptent pas à cette transformation. Or, pour la CFTC le monde numérique doit être source d'un monde profondément humain et éthique. Il ne doit pas être source d'exclusion. La technologie numérique doit rester au service de l'Homme et ne doit pas être synonyme d'un recul du service public. En concentrant ses missions, la DGFIP « numérique » isole un peu plus certains territoires déjà fragilisés. En interne, pour les agents cela implique des impacts sur les possibilités de mutations, les conditions d'exercice des missions et les conditions de vie au travail. Cette transformation va s'accroître. Le Président de la République a ainsi assumé son désir de voir la France devenir un « Etat Plate-Forme » au service d'une « start-up Nation »*. Pour la CFTC cette dynamique doit s'accompagner d'une hyper-innovation sociale, de nouveaux droits attachés aux travailleurs d'un nouveau genre pour « protéger les individus, en les formant, en les accompagnant vers ces changements ». Sans cette protection, la plateformes de l'économie et de l'Etat peut mener à des dérives sociales, à un appauvrissement des travailleurs, et à la fin du modèle social Français. Il convient donc de penser autrement, plus globalement, de débattre sur l'avenir, sur les mutations engendrées par les nouvelles technologies dans notre façon de concevoir travail et protection sociale. C'est pourquoi la CFTC a appelé l'Etat à lancer urgemment l'organisation d'un GRENELLE DU NUMERIQUE. Si le Président s'adresse régulièrement aux patrons, aux startupper, à cette France qui réussit et surfe sur la vague numérique, il doit maintenant s'adresser aux Français exclus par la fracture numérique, aux Français qui jouissent de nouveaux usages mais craignent l'impact social et les bouleversements de la plateformes. Pour la CFTC, c'est d'un débat croisé entre usagers, entreprises, pouvoirs publics, administrations, associations et organisations syndicales que naîtra le nouveau contrat social de demain.

* Salon VIVATECH 15/06/2017

J'adhère

La CFTC
DGFIP
en
Régions !!!

n'oubliez pas
de consulter
notre site

[www.cftc-
dgfip.fr](http://www.cftc-dgfip.fr)

page "au plaisir
local"

Et ailleurs aux finances

Chaque année, la CFTC est sollicitée par de plus en plus de collègues du MINEFI afin de trouver une solution de logement en Ile de France mais aussi en province. En effet, un nombre croissant de collègues sont sans solution de logement social en Ile de France et la province est délaissée par l'ALPAF (Association pour le Logement du Personnel des Administrations Financières) alors que des besoins existent dans les grandes métropoles et dans les zones à forte tension immobilière. De plus en plus d'agents ne peuvent bénéficier des prêts ALPAF faute d'une capacité de remboursement suffisante. Face à ces constats, la CFTC revendique des moyens financiers supplémentaires pour l'ALPAF afin que l'association puisse réserver des logements en adéquation avec les recrutements et que certains prêts soient remplacés par des aides non remboursables (ex : prêt aux études). De plus, les montants des prêts immobiliers doivent être augmentés. C'est à cette condition que le ministère pourra se prévaloir d'une action sociale exemplaire qui apporte des réponses concrètes aux préoccupations de ses agents.

Recevez gratuitement les infos de la CFTC DGFIP

Inscrivez-vous sur

<http://www.cftc-dgfip.fr/liste-de-diffusion/>

La "DGFIPPOSTE"

C'est officiel le PDG de La Poste Philippe Wahl a indiqué qu'à compter de 2018, les guichetiers du groupe la Poste pourront proposer une prestation (payante) aux contribuables rencontrant des difficultés à remplir leur déclaration d'IR. La Poste concrétise ici l'externalisation des missions de la DGFIP en assurant la mission d'accueil durant la campagne déclarative. Cette mission de proximité est aujourd'hui assurée par des agents de la DGFIP experts, qui respectent le cadre déontologique de la confidentialité attaché à ce type de mission. En contactant gratuitement les agents de la DGFIP, le contribuable ne se voit pas proposer un produit payant. Nul doute qu'en contactant la Poste, après avoir rémunéré sa prestation de conseil et dévoilé des informations sur sa situation personnelle, le contribuable deviendra un client à qui le guichetier devra proposer des produits dans la cadre de la réalisation de ses objectifs.

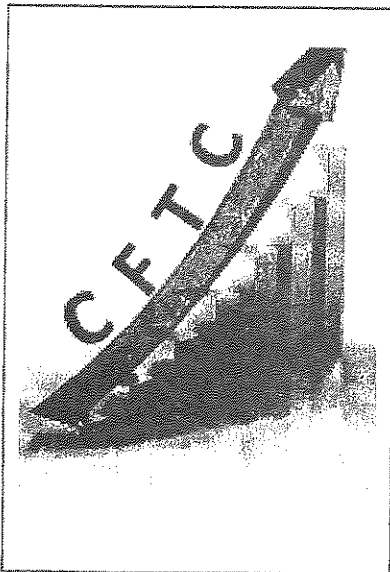
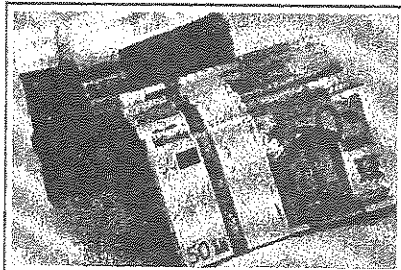
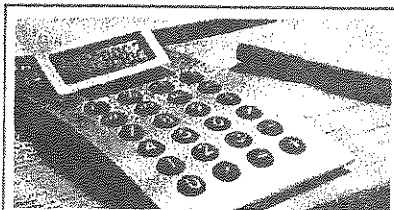
**Arrêtez de tourner
en rond ...**



Rejoignez-nous !

La CFTC a rencontré le ministre du budget

A l'occasion de l'arrivée du nouveau ministre du budget, M Darmanin, la CFTC a pu exposer ses préoccupations. La CFTC a ainsi demandé l'arrêt des suppressions d'emplois car les services sont exsangues et la situation de notre pays exige des services publics qui fonctionnent. Si les objectifs de suppressions d'emplois sont réalisés comme annoncé, il faudra redéfinir les missions, tenir compte de la transition écologique, de la modernisation de la Fonction Publique. Les administrations publiques ne doivent plus être uniquement astreintes à des contingences comptables. Il faut intégrer, l'intérêt des agents, la qualité du service rendu aux publics et l'impact environnemental. Concernant la prime au mérite, elle ne peut s'entendre pour la CFTC qu'en plus de l'existant c'est à dire en plus du traitement indiciaire et du régime indemnitaire en place actuellement. Les carrières proposées doivent être valorisantes avec des taux de promotions plus importants. La CFTC revendique un désengorgement des accès aux grades supérieurs avec des dispositifs favorisant les départs à la retraite avant la date limite. La CFTC est opposée au blocage du point d'indice qui ne conduit qu'à un appauvrissement et à une régression de l'attractivité de la Fonction Publique. Par conséquent, la CFTC demande, une revalorisation de toutes les grilles indiciaires, une forte revalorisation du point d'indice, une revalorisation de l'engagement financier de l'État employeur à la complémentaire santé, l'intégration des primes pour le calcul de la pension de retraite, l'abandon du projet de mise en place du jour de carence dans la Fonction Publique.



**Pouvoir s'opposer
toujours
proposer**

Syndicat
CFTC

